Autorité internationale des fonds marins ISBA/21/C/L.4

Conseil

Distr. limitée
16 juillet 2015
Français
Original : anglais

Vingt et unième session
Kingston (Jamaïque)
13-24 juillet 2015

Projet de décision du Conseil concernant les questions financières et budgétaires

Le Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins,

Considérant les recommandations de la Commission des finances[1],

1. *Décide* de fixer à 67 000 000 dollars le montant du droit à acquitter pour examen d'une demande de prorogation d'un plan de travail relatif à l'exploration, et d'adopter les paragraphes 4 à 6 du projet de procédures et critères publié sous la cote ISBA/21/C/WP.1, tels qu'ajustés;

2. *Recommande* que l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins :

a) *Nomme* KPMG commissaire aux comptes indépendant pour 2015 et 2016;

b) *Prie* le Secrétaire général de consulter la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, d'autres organismes des Nations Unies ainsi qu'un conseiller en investissements sur les mesures qui pourraient être prises pour obtenir un meilleur taux de rendement du Fonds de dotation, de rendre compte à la Commission des finances en 2016 de l'état et de l'issue de ces consultations et de lui faire des recommandations d'investissement pour le Fonds de dotation;

c) *Prenne acte* du nouveau modèle de présentation recommandé par la Commission des finances qui sera utilisé pour établir le projet de budget de l'Autorité pour l'exercice 2017-2018;

d) *Prie* le Secrétaire général de réserver, lors de l'affectation des crédits ouverts au budget de l'exercice 2015-2016, suffisamment de ressources pour l'exécution des produits prioritaires répertoriés dans le projet de plan d'action et de présenter à la Commission un rapport sur les progrès réalisés et les ressources utilisées;

[1] ISBA/21/A/6-ISBA/21/C/15.

15-12114 (F) 160715 160715

Merci de recycler

e) *Encourage vivement* les contractants qui examinent encore leur position à l'égard de la participation annuelle aux frais généraux d'administration et de supervision de leur contrat à accepter les modifications qu'il convient d'apporter aux clauses types des contrats pour que la charge soit répartie équitablement entre eux tous;

f) *Prie instamment* les membres de l'Autorité d'acquitter ponctuellement et intégralement leurs contributions au budget;

g) *Demande encore une fois* aux membres de l'Autorité de verser dès que possible leurs contributions non acquittées au budget de l'Autorité au titre d'exercices antérieurs et prie le Secrétaire général de continuer de s'employer autant qu'il le jugera utile à recouvrer les montants dus;

h) *Engage vivement* les membres à verser des contributions volontaires au Fonds de dotation et au Fonds de contributions volontaires de l'Autorité;

i) *Salue* le travail de la Commission des finances et remercie le Secrétaire général pour le rapport de vérification des comptes de l'exercice 2013-2014.